



Les actions prioritaires

1. Soutenir les communes pour aménager les cours d'écoles et les équipements sportifs légers de proximité, aux abords des écoles si possible, qui favorisent la mixité des jeux et le développement de la motricité
2. Se donner comme objectif que tous les élèves aient les compétences du « savoir nager » en fin de cycle 3; ce qui invite à s'assurer des moyens pour y répondre en terme de disponibilité des bassins de natation et de cours en dehors de l'école au sein des équipements du territoire
3. Promouvoir les fédérations sportives scolaires et les clubs locaux pour les NAP (renforcement des passerelles entre l'école et les clubs, pérennisation et professionnalisation d'emplois locaux...); aider à la formation des personnels qui interviennent dans les écoles pour les NAP
4. Mener des actions de promotion de la santé en développant des actions d'animation de pratiques physiques et sportives
5. Tendre vers une harmonisation des règles d'usages et de subventionnement des associations sportives pour éviter le nomadisme sportif entre clubs
6. Conditionner l'excellence sportive des clubs (montée en compétition) à la formation des jeunes dès l'école en lien avec les fédérations sportives scolaires, et à la professionnalisation et à la pérennisation des emplois
7. Assurer l'accessibilité de la pratique physique et sportive pour tous en direction des personnes à mobilité réduite, en situation d'handicap
8. Concevoir l'ensemble des futurs équipements et leur rénovation en associant l'ensemble des acteurs utilisateurs de ces derniers



Avec le concours financier de la Région Bretagne, du Pays d'Auray et d'Auray Quiberon Terre Atlantique



Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray
 Porte Océane – 40 rue du Danemark – BP 70 447 – 56 404 AURAY Cedex
 Mail : codepa@pays-auray.fr
 Site : www.codepa.wordpress.com
 Tél. : 02 97 56 45 45



Sports et Loisirs

Une réponse stratégique au développement des activités sportives en Pays d'Auray

Le sport est adossé à de très nombreux domaines et occupe donc une grande place sur un territoire (développement économique, culture, identité...). Il est également important à tous les âges et évolue très vite avec l'émergence de nombreuses pratiques : le paddle, la randonnée nordique, le kitesurf...

Dans les schémas de développement des territoires, le sport est souvent abordé uniquement par l'entrée « infrastructure », il est important de s'en démarquer pour avoir une approche plus globale.

Les propositions du Codepa iront donc dans le sens de « l'accès à tous les sports par tous » sur le territoire.

Pourquoi ?
 parce que nombre de contraintes conduisent à renoncer à la pratique d'un sport : la distance, le temps, l'offre insuffisante, l'attrait pour d'autres loisirs, les questions économiques.
 Alors que les bienfaits de l'activité physique ne sont plus à démontrer : elle aide, notamment, à rester en bonne santé, voire à l'améliorer.



Contribution réalisée dans le cadre de la commission Sports et Loisirs du Codepa

La commission a organisé sa réflexion autour de trois orientations principales

L'accès à tous les sports par tous :

- C'est avant tout un sport accessible à toute la population du territoire
- C'est un moyen de lutte contre l'exclusion
- Il doit permettre l'accompagnement des enfants et des adultes de tout le territoire et de toutes conditions
- C'est aussi l'accompagnement des publics vers tous les types d'activités
- Cela passe par l'accompagnement des associations
- Il donne du sens au rôle économique des activités physiques et sportives



La création d'une Maison du Sport et des Loisirs : Ti Bro Alre Sportoù

Son objectif est de favoriser la pratique des activités physiques et sportives sur tout le territoire.

Cela se traduit par les orientations suivantes déclinées en axes d'intervention et en actions spécifiques (voir le document de restitution).

Fédérer les acteurs du sport

Cette orientation est la base de développement d'une identité sportive du territoire. En permettant aux acteurs de passer du statut de « simples spectateurs » à celui de « partenaires actifs » dans l'élaboration d'une fédération, d'un regroupement avec pour leitmotiv commun la co-construction.

Renforcer la gouvernance territoriale

« La Maison du Sport et des Loisirs serait un outil de gouvernance avant tout. ». La gouvernance doit veiller au bon fonctionnement de cette entité par son rôle de coordination et de propositions. La pluralité de ses représentants y siégeant est le garant d'une représentativité optimum du territoire et de la richesse des échanges.

Donner de la cohérence aux politiques sportives

La réalisation d'un schéma de développement des activités physiques et sportives est la pierre angulaire de cette orientation afin de donner au territoire une dimension intercommunale du sport et des loisirs.

Emettre des avis sur les pratiques et sur l'usage des équipements

Cette orientation permettrait de mettre en avant les atouts et faiblesses des équipements, les habitudes de pratiques, les freins et les leviers à l'amélioration des activités physiques et sportives en faisant des propositions concrètes sur les différentes mesures à prendre.

Etre centre de ressources et de mutualisation

Orientation phare pour les associations, celle-ci doit permettre à ces dernières d'adhérer au fonctionnement et aux propositions de la « Maison ». Les outils proposés doivent donc répondre à leurs attentes et à ceux de la population.

Etre porteur d'un observatoire des sports et des loisirs

Un observatoire est la base même des décisions et pourrait donc être placé en tête des orientations et des mesures à prendre. Il permet à partir des données collectées et analysées de rendre compte des réalités du territoire et d'être à la pointe de la vision future, de la projection dans les années à venir afin d'orienter aux mieux les pratiques et fonctionnement des divers acteurs.

